

NOTE – Le présent formulaire doit être utilisé, s'il y a lieu, pour compléter la section « RÉTRIBUTION (PLUS TAXES) » d'un formulaire obligatoire de contrat de courtage.

1. IDENTIFICATION DU FORMULAIRE PRINCIPAL

Les conditions apparaissant à la présente annexe font partie intégrante du CC

--	--	--	--	--	--

2. RÉTRIBUTION ET DÉBOURSÉS COMPLÉMENTAIRES

DANS LA PRÉSENTE SECTION, SEULES LES CONDITIONS QUI SONT COCHÉES FONT PARTIE INTÉGRANTE DE LA PRÉSENTE ANNEXE.

- 2.1 – RÉTRIBUTION (PLUS TAXES)**
 Le VENDEUR ou le LOCATEUR L'ACHETEUR s'engage à verser la rétribution suivante, en complément de la section « Rétribution (plus taxes) » du contrat identifié à la section 1 :

Cette rétribution sera acquise par l'AGENCE ou le COURTIER lorsque les services visés auront été rendus.

- 2.2 – DÉBOURSÉS**
 Le VENDEUR ou le LOCATEUR L'ACHETEUR s'engage à payer, lorsqu'ils auront été encourus, les déboursés suivants, en complément de la section « Rétribution (plus taxes) » du contrat identifié à la section 1 :

3. AVANCE DE RÉTRIBUTION OU DE DÉBOURSÉS

- Le VENDEUR ou le LOCATEUR L'ACHETEUR remet une avance de rétribution ou de déboursés de :

dollars (_____ \$) à la signature du contrat de courtage identifié à la section 1. Cette avance de rétribution ou de déboursés sera versée sans délai dans le compte général en fidéicomis de l'AGENCE ou du COURTIER. Cette somme ne pourra être retirée que lorsque les services auront été rendus ou que les déboursés auront été encourus et que la facturation ou le montant des déboursés sera constaté par écrit et aura été transmis au VENDEUR, au LOCATEUR, à l'ACHETEUR ou accepté par l'un ou l'autre de ces derniers, selon le cas.

Advenant que le contrat de courtage soit résilié ou expiré, l'AGENCE ou le COURTIER devra rembourser immédiatement au VENDEUR, au LOCATEUR ou à l'ACHETEUR, toute somme reçue à titre d'avance de rétribution et de déboursés excédant celle qui lui est due.

4. PARAPHES (TOUS LES EXEMPLAIRES DOIVENT PORTER LES PARAPHES)

ACHETEUR 1, VENDEUR 1 OU LOCATEUR 1

ACHETEUR 2, VENDEUR 2 OU LOCATEUR 2

AGENCE 1 OU COURTIER 1

AGENCE 2 OU COURTIER 2

5500F_V20 11/2017